



L'accord PPCR : Quelles différences sur ma fiche de paye ?

Le Plan 2014/2015 de revalorisation des grilles de catégorie C, PPCR signé par l'UNSA, Dégel du point d'indice obtenu !

L'action syndicale continue ! L'UNSA, le syndicalisme en positif.

Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)

**Pour l'UNSA, des avancées
pour tous et notamment pour
les agents les moins rémunérés**

**Depuis 2014, 3 mesures importantes
ont été prises :**

- L'UNSA s'est investie pour obtenir une revalorisation des grilles des catégories C intervenue au début de 2014 et en 2015
- L'UNSA est signataire de PPCR en 2015 : des nouvelles grilles ont été négociées et se mettront en place de 2016 à 2020
- L'UNSA s'est battue pour obtenir la fin du gel du point d'indice en 2016.

**1,2% de hausse en deux fois :
0,6% au 1^{er} juillet 2016
et 0,6% au 1^{er} février 2017**

**Mais concrètement,
sur ma fiche de paie,
quelles différences ?**

Que m'apportent ces 1,2% ?
Le point d'indice, base de calcul de votre salaire, va passer de 4,6303 € mensuel actuellement à 4,6860 € au 1^{er} février 2017.

*Le syndicalisme
en positif*

<http://www.unsa-fp.org/>

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES



Catégorie B

Premier grade

- Je suis **SACN**
(Secrétaire administratif classe normale)
- Je suis entré dans l'administration en mars 2013 avec un indice majoré de 314 (1er échelon), soit 1453,91 € brut hors prime.
- L'indice équivalent sera de 339 en mars 2017, soit 1588 € ce qui représente 8,48 % d'augmentation à l'entrée dans le grade.
- Mais en 4 ans, j'aurai atteint le 3^{ème} échelon avec l'indice 349, soit 1635 €. J'aurai donc bénéficié de 11,10 % de hausse salariale.
- Sans les évolutions indiciaires soutenues par l'UNSA, mon indice serait resté à 325 et ma rémunération aurait progressé de seulement 3,38 % !
- L'action de l'UNSA me fera gagner plus de 130 € brut mensuel entre mars 2013 et mars 2017 !

Indice du 13^{ème} échelon

au 1^{er} janvier 2018 (fin du processus PPCR) :

503 soit 2357 € brut

(En décembre 2015 : indice 486, soit 2250 €)

Je consulte toutes les grilles
de la catégorie B :

<http://bit.ly/1rwfbDp>

*Le syndicalisme
en positif*

<http://www.unsa-fp.org/>

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES



L'accord PPCR ne prévoit pas pour la catégorie B de restructuration (contrairement aux catégories A et C) mais une revalorisation et une refonte des grilles indiciaires et un allongement de la durée dans la carrière.

En 2016, le reclassement se fait dans le même échelon que celui dans lequel j'étais en 2015 et 6 points sont transférés depuis ma prime dans mon traitement budgétaire.

En 2017, le reclassement se fait dans l'échelon immédiatement inférieur à celui dans lequel j'étais en 2016.

En 2018, le reclassement se fait dans le même échelon que celui dans lequel j'étais en 2017.

Ainsi : Pour un SACE au 9ème échelon en 2015 :

Année	Grade	Échelon	Indice Brut	Indice Majoré	Gain
2015	SACE	9 ^{ème} échelon	619	519	
2016	SACE	9 ^{ème} échelon	626	525	6 points (par transformation depuis ma prime)
2017	NES 3 ^{ème} grade	8 ^{ème} échelon	632	529	+5 points.
2018	NES 3 ^{ème} grade	8 ^{ème} échelon	638	534	+5 points.

Vous trouverez en cliquant [ICI](#) le **tableau** récapitulatif pour chaque grade.

Si vous souhaitez réagir à cet article ou posez une question, cliquez-[ICI](#).

Adresse de Messagerie : unsaparis@orange.fr